

# Lupiac

**BULLETIN MUNICIPAL**

semestriel Octobre 2015 - N°3

**NOTRE STATUE**



Oeuvre Daphné DU BARRY

**PÊLE-MÊLE**



Maastricht, 25 juin

**9 août  
Inauguration de la  
première statue équestre  
monumentale de  
d'ARTAGNAN**



**Don de  
Michel  
COMMERES  
à la  
commune  
de  
Lupiac**



## LE MOT DU MAIRE

Parmi les événements des six derniers mois, nous retiendrons principalement :

- Le 9 Août 2015, l'inauguration de la première Statue Equestre de d'ARTAGNAN à LUPIAC, son village natal.

- C'est le 6 août 2015 que nous avons érigé notre statue ; ce fut un moment privilégié pour nous, les Lupiacois, de voir enfin d'ARTAGNAN sur la place. En compagnie de Daphné, l'artiste, de Maïté, Guy et Rémy, nos mécènes, nous avons passé une magnifique journée qui restera gravée dans beaucoup de mémoires. La Dépêche du Midi était là aussi avec nous, représentée par Pierre-Jean PYRDA, rédacteur en chef de l'édition du GERS. L'article de presse du lendemain a bien retracé l'intense émotion ressentie par tous lorsque la caisse du transport démontée a enfin dévoilé la statue dans toute sa splendeur !

Leurs liens étroits avec le village de LUPIAC ont conduit la famille GRASSA, propriétaire du Château du TARIQUET à s'engager dans une démarche de mise en valeur du patrimoine historique au travers d'un projet artistique fort. Au nom du village de LUPIAC, je tiens à leur renouveler mes remerciements. Nous avons maintenant un bronze classique, une statue équestre, cheval cabré (une prouesse technique). On ne trouve ce genre d'œuvre que dans les grandes capitales, telle celle de Louis XIV Place des Victoires à PARIS !

Après l'inauguration de la Statue de d'ARTAGNAN à AUCH, le 12 juillet 1931, placée sous La Présidence du Sous-Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics et au Tourisme, un recueil souvenir avait été réalisé. Nous avons donc, nous aussi voulu réaliser un livret de l'inauguration de notre statue, sous forme d'édition spéciale. Je tiens à remercier de leur collaboration, Alain MINEZ pour ses prises de vues et Christiane et Jean-Mary LEFEBVRE pour la rédaction et la mise en page de ce livret que nous aurons en décembre, ainsi que Jean Marie GRIVAZ, pour son aide précieuse à la rédaction et la collecte d'informations pour le bulletin municipal.

- Dans le cadre du lancement de la Route Européenne d'ARTAGNAN, j'étais à MAASTRICHT aux PAYS BAS le 21 Juin pour représenter la Commune de LUPIAC. Lors de cette réunion tenue au château NEERCANNE, propriété de M. OOSTWEGEL, Consul Honoraire de FRANCE à MAASTRICHT, et durant laquelle Alain LIBEROS a présenté officiellement le projet de route, j'ai pu intervenir et parler de LUPIAC, lors des discours avec M. PIC, ambassadeur de FRANCE aux PAYS BAS, M. BOVENS, Gouverneur de la province du LIMBOURG et M. HOES, Maire de MAASTRICHT en présence de M. Pierre de MONTESQUIOU de FEZENSAC d'ARTAGNAN. Leur présence témoigne de l'intérêt qu'ils portent à ce projet.

- Début juin, accompagnée d'une forte délégation de l'Association d'ARTAGNAN chez d'ARTAGNAN, j'ai assisté à SAINTE CROIX en BRESSE, village natal de Madame d'ARTAGNAN, à la cérémonie fêtant les 20 ans de l'Association d'ARTAGNAN de ce village et à la première présentation en FRANCE de la Route Européenne d'ARTAGNAN en présence de nombreuses personnalités.

- 9 juillet 2015, ce fut la présentation du projet de réaménagement de la Place d'ARTAGNAN. Caroline DUBOIS et Michel PERON ont présenté le plan de réaménagement de la place au Conseil Municipal, aux institutionnels et Caroline, nous a présenté le plan lors d'une réunion publique. Ce plan, très simple, correspond bien à nos habitudes et au développement touristique du village. Nous serons un haut lieu touristique ! Nous avons demandé des aides financières pour le projet global de réfection de la place d'ARTAGNAN et de la rue des MOUSQUETAIRES, comprenant la mise en accessibilité des cinq ERP (Etablissements Recevant du Public) : Mairie, Eglise, Poste, Multiple Rural et Salle des Fêtes. Nous espérons pouvoir réaliser les travaux en une seule tranche en 2016.

Nous devons signer un bail commercial pour l'épicerie-boulangerie début Octobre. Pour des raisons médicales, ce projet a été stoppé. Nous étudions à ce jour une autre proposition.

Plusieurs maisons viennent d'être achetées à LUPIAC: bienvenue à ces nouveaux Lupiacois ! Nous aurons l'occasion de les rencontrer lors de la cérémonie des vœux du Maire début janvier 2016.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du Bulletin Municipal N°3. Nous restons tous à votre écoute.

Véronique THIEUX LOUIT

# COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**16** *Le Conseil Municipal s'est réuni le 31 mars 2015 à 21 h, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.*  
*Étaient présents*, Mesdames THIEUX LOUIT Véronique, FOURQUET Isabelle, CORNU Christelle, Messieurs CORNU Frédéric,  
 LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, MAGNE Patrick, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean-Marie.  
 Formant la majorité des membres en exercice.

*Étaient absents et excusés*, MM. DESBARATS Joël, LABORDE Simon

*Secrétaire de séance*, Mme FOURQUET Isabelle

**Approbation de compte rendu du 12 mars 2015**, après lecture, le compte rendu est approuvé.

**Présentation du COMPTE ADMINISTRATIF 2014 par Monsieur Frédéric CORNU, Premier Adjoint.**

Madame Véronique THIEUX LOUIT ayant établi le CA 2014 quitte la séance.

Les chiffres s'établissent comme suit :

| Investissement        | Prévu        | Réalisé      | Reste à réaliser |
|-----------------------|--------------|--------------|------------------|
| Dépenses              | 121 519.69 € | 108 626.74 € | 12 885.67 €      |
| Recettes              | 121 519.69 € | 78 015.41 €  | 9 071.39 €       |
| <b>Fonctionnement</b> |              |              |                  |
| Dépenses              | 406 215.79 € | 335 028.41 € |                  |
| Recettes              | 406 215.79 € | 407 278.61 € |                  |

Résultat de clôture de l'exercice : investissement : -30 611.33 €, fonctionnement : 70 250.20 €

**Résultat global : 41638.87 €**

Monsieur le Premier Adjoint explique les chiffres et commente les résultats en précisant que le déficit de l'investissement est normal puisque dans les budgets des communes l'investissement se finance l'année N+1.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte Administratif de la commune

**AFFECTATION DES RESULTATS 2014, présentée par Monsieur Frédéric CORNU, Premier Adjoint**

Monsieur Frédéric CORNU, présente au Conseil Municipal l'affectation des résultats 2014 pour le budget primitif 2015

|   |             |
|---|-------------|
| Excédent de fonctionnement (2014)                           | 57 644.13 € |
| Excédent reporté (année précédente)                         | 14 606.07 € |
| Excédent de fonctionnement cumulé                           | 72 250.20 € |
| Déficit investissement                                      | 30 611.33 € |
| Déficit des restes à réaliser                               | 3 814.28 €  |
| Besoin de financement (déficit investissement +déficit RAR) | 34 425.61 € |
| Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : excédent            | 72 250.20 € |
| Affectation complémentaire en réserve(1068)                 | 34 425.61 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002)                    | 37 824.59 € |
| Résultat investissement reporté(001) : déficit              | 30 611.33 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le Compte Administratif de la commune

Madame Véronique THIEUX LOUIT revient dans la séance.

**Présentation du COMPTE DE GESTION 2014 par Madame Véronique THIEUX LOUIT, Maire**, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par Monsieur EGLIN, receveur de la commune. Ce document est établi à la clôture de l'exercice et retrace les titres à recouvrer et les mandats émis par la commune. Les chiffres sont identiques à ceux présentés dans

le Compte Administratif présenté par Monsieur le Premier Adjoint. Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion à l'unanimité des membres présents.

**Vote du taux des taxes 2015** . Madame le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des taxes 2015 pour la commune de Lupiac tel que transmis par le service des impôts.

|                    | Bases 2014 | Taux 2014 | Bases 2015 | Produit à taux constant |
|--------------------|------------|-----------|------------|-------------------------|
| Taxe habitation    | 25 2326    | 14.17     | 254 600    | 36 077                  |
| Taxe foncière(B)   | 159 194    | 33.00     | 165 100    | 54 483                  |
| Taxe foncière (NB) | 49 083     | 116.00    | 49 500     | 57 420                  |

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des contributions directes pour l'année 2015.

**Présentation du BUDGET PRIMITIF 2015 par Madame Véronique THIEUX LOUIT, Maire** , Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2015 qui se présente comme suit :

|                       |                                      |
|-----------------------|--------------------------------------|
| <b>Investissement</b> |                                      |
| Dépenses              | 105 753.00 € (dont 12 885.67 de RAR) |
| Recettes              | 105 753.00 € (dont 9 071.39 de RAR)  |
| <b>Fonctionnement</b> |                                      |
| Dépenses              | 433 425.59 €                         |
| Recettes              | 433 425.59 €                         |

Au niveau des subventions sont reconduites celles versées l'année 2014 avec une modification de +400 € à l'Association de l'Ecole de Musique de Terroir due à l'augmentation du nombre d'élèves. Pour compenser cette augmentation la subvention accordée à l'Office du Tourisme est diminuée de 400 €.

**17** *Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 avril 2015 à 21 h, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.*  
*Étaient présents* . Mesdames THIEUX LOUIT Véronique, FOURQUET Isabelle, CORNU Christelle, Messieurs CORNU Frédéric, LUIS Bernard, DURIEZ Bruno, MAGNE Patrick, FILLOS Maxime, GRIVAZ Jean Marie, LABORDE Simon,  
*Formant la majorité des membres en exercice.*

*Étaient absent et excusé* . M.DESBARATS Joël

*Secrétaire de séance* . Mme CORNU Christelle

#### **Approbation de compte rendu du 31 mars 2015**

**Déclassement d'une parcelle du domaine public dans le domaine privé de la commune.** Madame le maire rappelle que par délibération en date du 16 juillet 2014 le Conseil Municipal avait décidé le principe de déclassement d'une parcelle du domaine public dans le domaine privé de la commune et l'avait autorisée à engager la procédure nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. La délimitation et sa nouvelle numérotation étant réalisées et enregistrées au cadastre il convient de procéder à son déclassement du domaine public. Le Conseil Municipal décide le déclassement de la parcelle cadastrée N° 430 section F lieu-dit LACOSTE et son intégration dans le domaine privé de la commune.

**Location du bâtiment de la base nautique** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur Laurent NOUGUES. Il souhaite prolonger la location du bâtiment de la base nautique pour le mois de Mai 2015. Le Conseil Municipal décide d'accepter cette demande aux conditions suivantes: Montant du loyer: 250 €. Frais d'électricité, frais de consommation d'eau à la charge en totalité de Monsieur NOUGUES. Monsieur NOUGUES devra fournir une attestation d'assurance.

**Questions diverses.** Nouvel appel de Monsieur Jean Marie GRIVAZ au civisme de tous et au respect des règles simples de tri des déchets. Un arrêté sera mis en place et affiché au centre principal de collecte près du stade.

**18** *Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 juin 2015 à 21 h, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.*  
*Étaient présents:* Mesdames THIEUX LOUIT Véronique, FOURQUET Isabelle  
Messieurs CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, LUIS Bernard  
*Procurations:* Madame CORNU Christelle à Monsieur CORNU Frédéric, Monsieur FILLOS Maxime à Monsieur GRIVAZ Jean-Marie, Monsieur MAGNE Patrick à Madame THIEUX LOUIT Véronique  
*L'ensemble formant la majorité des membres en exercice.*  
*Étaient absents et excusés:* Messieurs DESBARAT Joël, LABORDE Simon.  
*Secrétaire de séance:* M. GRIVAZ Jean-Marie.

**Election du délégué du Conseil Municipal et de ses suppléants en vue de l'élection sénatoriale partielle du 6 septembre 2015.**

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de l'invalidation d'un Sénateur du GERS, Aymeri DE MONTESQIUO de FEZENSAC d'ARTAGNAN, une élection partielle est organisée; notre Commune doit élire un délégué et trois suppléants.

**Vote pour l'élection du délégué.**

Votants: 9, Exprimés: 9, Nuls: 0, Abstention: 1

**A obtenu:** Madame THIEUX LOUIT Véronique: 8 voix.

Madame THIEUX LOUIT Véronique est élue déléguée.

**Vote pour l'élection des suppléants.**

Votants: 9, Exprimés: 9, Nuls: 0,

**Ont obtenu:** M. DURIEZ Bruno: 8 voix, 1 abstention. Elu 1<sup>er</sup> suppléant

Mme FOURQUET Isabelle: 8 voix, 1 abstention. Elue 2<sup>ème</sup> suppléant.

M. CORNU Frédéric: 8 voix, 1 abstention. Elu 3<sup>ème</sup> suppléant

Les documents officiels seront portés à la Préfecture d'Auch par Mme FOURQUET Isabelle avant 10 heures le vendredi 26 juin 2015. Madame le Maire clôt la séance à 22 heures.

**19** *Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 juin 2015 à 22 h, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.*  
*Étaient présents:* Mesdames THIEUX LOUIT Véronique, FOURQUET Isabelle  
Messieurs CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, LUIS Bernard  
*Procurations:* Madame CORNU Christelle à Monsieur CORNU Frédéric, Monsieur FILLOS Maxime à Monsieur GRIVAZ Jean-Marie, Monsieur MAGNE Patrick à Madame THIEUX LOUIT Véronique  
*L'ensemble formant la majorité des membres en exercice.*  
*Étaient absents et excusés:* Messieurs DESBARAT Joël, LABORDE Simon.  
*Secrétaire de séance:* M. GRIVAZ Jean-Marie.

**Bail commercial de la base nautique** : Chaque membre du Conseil Municipal a reçu un exemplaire du projet de bail commercial à passer entre la Commune de Lupiac et l'EURL NOUGUES concernant la gestion de la Guinguette du Lac. Ce bail est rendu nécessaire pour les projets de développement et d'investissement liés à la pérennisation de l'activité. Éléments essentiels: ce bail est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et pour un loyer mensuel fixé à 700 Euros. La Commune de Lupiac remboursera à l'EURL NOUGUES la somme de 500 Euros par an en couverture des frais occasionnés lors des heures d'ouverture de la baignade. Madame le Maire précise qu'il est urgent de se prononcer sur ce bail. Le Conseil Municipal, après relecture de l'intégralité du bail commercial, et après délibération, l'accepte à l'unanimité et désigne de Madame le Maire Véronique THIEUX LOUIT pour signer ce bail commercial.

### **Décision à prendre sur la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par la Communauté de Communes de d'Artagnan en Fezensac concernant le mode d'attribution du FPIC. Le 19 mai 2015 la Communauté de Communes s'est prononcée en faveur d'une répartition dérogatoire libre de ce fonds: l'intégralité du fonds est attribuée à la Communauté de Communes. Il est nécessaire que toutes les communes concernées se prononcent sur cette répartition avant le 29 juin 2015. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et voté, décide d'accepter la répartition dérogatoire libre du FPIC, et que la somme annoncée soit attribuée dans son intégralité au profit de la Communauté de Communes de d'Artagnan en Fezensac (puisque'il a toujours été annoncé en Conseil Communautaire que cette somme sera consacrée par la Communauté de Communes au Développement Touristique).

**Modification des statuts de la Communauté de Communes de d'Artagnan en Fezensac :** Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 28 octobre 2014 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de d'Artagnan en Fezensac s'est prononcé favorablement pour la modification statutaire intégrant la création et la gestion d'une fourrière animale. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer et de voter et d'accepter la modification des statuts de la Communauté de Communes de d'Artagnan en Fezensac tels que présentés

**Demande de Monsieur Laurent NOUGUES en vue d'utiliser le lac de Lupiac, domaine public communal, pour la location de kayaks, pirogues et pédalos .** Comme l'an passé, Monsieur Laurent NOUGUES demande d'utiliser le lac de Lupiac, pour la location de kayaks, pirogues et pédalos. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette occupation et sur une redevance de 50 € pour la période estivale. Monsieur Laurent NOUGUES devra prendre une assurance spécifique. Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité: d'accepter l'occupation du domaine public par Monsieur Laurent NOUGUES pour une redevance de 50 € et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention nécessaire à cette occupation du Domaine Public.

**Demande de Monsieur Laurent NOUGUES en vue d'utiliser le domaine public communal pour un vide grenier ,** Madame le Maire présente la demande de Monsieur Laurent NOUGUES de pouvoir utiliser le parking n° 2 du lac de Lupiac pour y organiser un vide grenier le 23 août 2015. Madame le Maire précise que cette occupation ne peut se faire qu'en contrepartie du versement d'une redevance à la commune et qu'il faut signer une convention d'occupation du domaine public. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette occupation et sur une redevance de 50 € pour cette journée et précise que Monsieur Laurent NOUGUES devra prendre une assurance spécifique et devra assurer la sécurité des lieux et des accès afin qu'à tout moment les secours puissent accéder à la Guinguette et à la plage du lac. Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

- D'accepter l'occupation du domaine public par Monsieur Laurent NOUGUES
- De fixer le prix de la redevance d'occupation à 50 € pour la journée du 23 août 2015
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents afférents à l'exécution de ces dispositions.

**Demande de Madame Cathy DUCLOS en vue d'utiliser le domaine public communal .** Comme l'an passé, Madame Cathy DUCLOS demande de pouvoir utiliser environ 30 m2 sur la place d'Artagnan afin d'installer une terrasse pour son établissement "Le Colombier Rouge". Madame le Maire précise que cette occupation ne peut se faire qu'en contrepartie du versement d'une redevance à la commune et qu'il faut signer une convention d'occupation du domaine public. De plus il conviendra d'attirer l'attention de Madame Cathy DUCLOS sur les éventuelles nuisances apportées au voisinage par cette terrasse, et de bien respecter les voies d'accès de la maison contiguë. Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la location à Madame Cathy DUCLOS d'une surface de 30 m2 devant son établissement pour la somme de 30 €.

**Balades en poneys autour du lac de Lacoste .** Madame le Maire expose la demande présentée par Madame Manon GRANDOTTO-BIETTOLI afin de pouvoir organiser en juillet et août 2015 des balades à poney autour du lac de Lacoste. Madame le Maire précise que cette occupation ne peut se faire qu'en contrepartie du versement d'une redevance à la commune et qu'il faut signer une convention d'occupation du domaine public. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette occupation et sur une redevance de 50 € pour la période estivale. Madame Manon GRANDOTTO-BIETTOLI devra prendre une assurance spécifique. Madame le Maire ouvre le débat et les remarques suivantes sont émises. Madame Manon GRANDOTTO-BIETTOLI devra faire son affaire du maintien de la propreté des itinéraires empruntés par les poneys (déjections). L'accès de la plage est interdit aux poneys. Les poneys seront attachés à coté de l'accès au lac du bateau de secours. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de voter. Délibéré et voté, à l'unanimité.

**Détermination du prix de vente des objets, livres et cartes postales de la boutique du Musée ,** Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de fixer par délibération le prix des nouveaux articles mis en vente au Musée et propose les tarifs suivants: Cape mousquetaire : 18,00 €. Tenue mousquetaire : 27,00 €. Chasuble mousquetaire : 18,00 €. Pantalon mousquetaire : 39,00 €. Cape princesse : 18,00 €. Couteau : 9,90 €. Boite à pilules : 7,90 €. Cendrier de poche : 7,20 €. Délibéré et voté, à l'unanimité.

**Questions diverses** : M. GRIVAZ Jean-Marie, correspondant du SICTOM informe le Conseil Municipal qu'il ne pourra se rendre à l'Assemblée Générale de ce Syndicat qui se tiendra à Nogaro le lundi 29 juin 2015.  
L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 heures 45

**20** *Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 août à 21 h, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.  
Étaient présents. Mesdames THIEUX LOUIT Véronique, FOURQUET Isabelle CORNU Christelle  
Messieurs CORNU Frédéric, DURIEZ Bruno, GRIVAZ Jean-Marie, LUIS Bernard, FILLOS Maxime, MAGNE  
Patrick, LABORDE Simon*

**Procurations** : néant

*L'ensemble formant la majorité des membres en exercice.*

**Était absent et excusé** : Monsieur DESBARAT Joël.

**Secrétaire de séance** : M. GRIVAZ Jean-Marie.

**Demande de location de la salle de réunion par l'association N.A.T.I.F** : Accord pour le renouvellement de la location de la salle de réunion le jeudi à l'Association NATIF, association qui donne des cours de français aux étrangers, soit 10 € par séance représentant 320 € à l'année.

**Rapport annuel sur la qualité du Service du SIEBAG (Eau Potable)** : Approuvé à l'unanimité. Il y a eu une baisse de la consommation d'eau sur tout le Syndicat.

**Rapport annuel sur la qualité du Service du SIEBAG (Assainissement Collectif)** : Approuvé à l'unanimité. 95 foyers sont raccordés à LUPIAC. Le délai de deux ans pour le raccordement étant arrivé à son terme, le SIEBAG doit contrôler cet automne si tous les raccordements et en particulier ceux des résidences secondaires sont effectués.

**Utilisation du Logo de la rapière de d'Artagnan par la SAS L'ENCANTADA** : Le logo de la rapière étant protégé par un dépôt à l'INPI, son utilisation est soumise à accord du Conseil Municipal de LUPIAC. Madame le Maire demande à Frédéric et à Christelle CORNU de quitter la séance puisqu'ils sont intéressés dans cette affaire. Cet été il y a eu une première demande d'Equirando, course équestre organisée à Beaumont de Lomagne, pour l'utilisation à titre gratuit de ce logo sur 300 chemisettes. Elle a été accordée puisqu'il s'agissait d'un échange publicitaire, le logo de la rapière étant accompagné de l'inscription « Lupiac, village natal de d'Artagnan ». En ce qui concerne la demande de la SAS L'ENCANTADA, il s'agit d'une utilisation à but commercial de la rapière avec l'inscription « Lupiac, village natal de d'Artagnan ». Cela ne peut se faire à titre gratuit; il est décidé de donner un accord pour 200 bouteilles à 0.20 € la bouteille sur une durée d'une année. Ceci sera contractualisé par une convention.

**Recrutement pour l'Agence Postale Communale** : Madame le Maire demande à Maxime FILLOS de quitter la séance puisqu'il est intéressé dans cette affaire. Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de Madame Sandra BERLESE de son emploi à l'Agence Postale Communale. Il est donc nécessaire pour le Conseil de se prononcer sur le contrat à prendre pour la remplaçante à ce poste. Le Conseil Municipal décide de prendre un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans renouvelable 1 fois. Le poste sera rémunéré au 2° échelon du grade des Adjointes Administratives. Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu deux demandes : Evelyne LUCCA NOYE et Stéphanie FILLOS. Renseignements pris auprès des responsables APC de l'enseigne la Poste il est décidé de recruter Madame Evelyne LUCCA NOYE qui effectuait jusqu'ici les remplacements à l'APC, depuis quelques années. Stéphanie FILLOS sera formée par la Municipalité et l'Agence Postale au poste de remplaçante.

**Ouverture de l'Agence Postale Communale** : Madame le Maire explique au Conseil Municipal que lors d'une rencontre avec les responsables des APC du Gers, l'ouverture du samedi a été évoquée. D'après eux le trafic de l'APC de Lupiac le samedi est très faible, de plus il n'y a pas de départ de courrier. Madame le Maire précise que les heures du samedi pourraient être réparties sur les autres jours d'ouverture, ce qui permettrait une ouverture de l'APC au public du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h. Avec une arrivée de l'employée à 8 h 50 et un départ à 12h10. Le Conseil accepte à l'unanimité des présents les modifications d'ouverture proposées.

**Détermination du prix de vente des objets, livres et cartes postales de la boutique du Musée** : Madame le Maire explique que de nouveaux objets sont en vente au Musée et que les prix doivent être fixés. Certains de ces objets sont en dépôt vente.

Prix proposés:

|   |         |
|---|---------|
| Petites affiches Association d'Artagnan chez d'Artagnan : | 1,00 €  |
| Grandes affiches Association d'Artagnan chez d'Artagnan.  | 3,00 €  |
| Affiches Statue d'Artagnan Daphné du Barry:               | 3,00 €  |
| Cartes postales statue d'Artagnan Daphné du Barry.        | 0,50 €  |
| Statues d'Artagnan Daphné du Barry                        | 50,00 € |
| Boîtes pour statues Daphné du Barry                       | 5,00 €  |
| Béret Gascon  | 40,00 € |

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les tarifs proposés.

**Convention de servitude pour ouvrage TIGF :** Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de servitude de passage (CR n° 17) pour régulariser une situation. En effet TIGF a traversé le CR 17 dans ses ouvrages et la convention n'avait jamais été signée. La signature de cette convention déclenche le versement d'une indemnité forfaitaire. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à signer la convention de servitude et accepte l'indemnisation proposée soit 100 €.

**Régularisation occupation du domaine public par l' EURL NOUGUES :** Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les 25 et 26 juillet le gérant de la Guinguette du lac a installé des stands de ventes au lac de Lupiac. Madame le Maire rappelle que l'utilisation du Domaine public nécessite une autorisation de la Commune mais également le versement d'une redevance d'occupation du domaine public. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de cette redevance. Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe le montant de cette redevance à 50 €

**Virements de crédits :** Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire afin de respecter l'équilibre du budget de procéder à des augmentations et des virements de crédits.

Elle propose les augmentations suivantes :

Dépenses : compte 6611 : 53 €, compte 678 : 595 €, compte 167 : 1086 €, compte 23 : 1086 €

Recettes : compte 74121 : 912 €, compte 74727 : 822 €, compte 21 : 1086 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents accepte les virements de crédits proposés

#### **Bail commercial à passer avec la SAS les Gourmandises de d'Artagnan**

Madame le Maire présente le projet de reprise du Multiple Rural et demande au Conseil Municipal, après lecture du projet de bail, l'autorisation de signer celui-ci dès que possible, et après avoir obtenu des réponses aux questions posées par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ce bail, l'autorise également à recourir à un huissier pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée, et à faire procéder à toute étude nécessaire pour la signature du bail.

#### **Questions diverses :**

**Information chasse :** Madame le Maire lit un courrier qui précise qu'il est interdit de chasser au lieu-dit « La Rochelle » Elle lit également la copie d'un autre courrier qui a été adressé à la Société de Chasse de Lupiac par Madame Jeanine ESPIE et qui informe du retrait des terres de « Castelmoré » de la société de chasse. En réponse à cette lettre Madame le Maire a reçu en copie un courrier de la Fédération des Chasseurs du Gers précisant que ce retrait n'est pas possible avant le mois de juin 2016.



**Divers** : Madame Jeanine ESPIE informe que le panneau de lieu-dit « Castelmore » a été volé récemment. Bernard LUIS précise que tous les panneaux de ce secteur ont disparu. Il est décidé d'étudier les coûts pour leur remplacement. Dans cette demande sera incluse la demande, pour une maison neuve, d'un panneau par Monsieur DEWERCHIN.

**Ecole** : Bonne rentrée avec un effectif en hausse. La commune participera à un achat de tables avec les parents d'élèves

Séance levée à 23 h 15

## LE COIN DES BREVES



### 8 mai 2015

8-Mai 1945, 8-Mai 2015, 70 ans après la capitulation de l'Allemagne nazie, nous avons commémoré l'armistice comme partout en France. Une journée du souvenir où de nombreux Lupiacois étaient présents, entourés par les anciens combattants, l'Harmonie Lupiacoise, les enfants de l'école et leurs institutrices, les Maires de St Pierre d'Aubézies et Lupiac.

### Exposition de peinture

Nous devons organiser à la salle des Fêtes une exposition de peintures dont le thème était : le patrimoine Gersois, peinture de Michel COMMERES, le weekend du 15 août. Malheureusement, cet artiste tomba malade juste avant la date de l'exposition et nous quitta quelques mois après. Son épouse a tenu à nous offrir le tableau qu'il avait peint spécialement pour l'occasion. Cette œuvre est maintenant accrochée dans la Salle des Fêtes et nous aurons toujours une pensée pour cet instituteur plein de talent en regardant ce tableau où la Mairie est en lumière.

### La Fibre Haut débit

Dans le cadre du projet "Gers numérique", la Commune de LUPIAC devrait bénéficier du nouveau réseau vers la fin du premier semestre 2016. Des nouveaux coffrets ont été installés coté sud du local pétanque.



### Noces d'or

Mariés le 11 septembre 1965, Marcel et Suzanne AIO ont fêté leurs 50 ans de mariage le 26 septembre. Après un apéritif servi dans notre salle des fêtes superbement décorée, c'est entourés par 115 membres de leur famille et amis qu'ils ont fêté cet événement lors d'un déjeuner très chaleureux. Longue vie de bonheur à tous deux !

## Un Lupiacois champion



Nous avons un champion Midi Pyrénées à Lupiac, Marc LAFARGUE.

En effet, les 20 et 21 juin 2015 se sont déroulés les championnats Midi Pyrénées, de boules lyonnaises à Valence d'Agen.

Marc Lafargue (déjà sacré Champion et Vice-Champion du Gers en 2013 et 2014) et son équipe d'Aureilhan ont gagné le concours en division nationale.

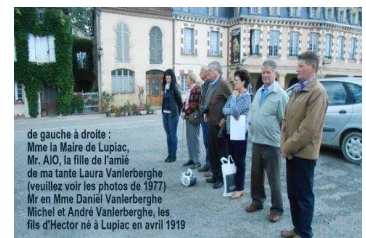
Ils ont été qualifiés au championnat de France qui se sont déroulés à Bourg en Bresse.

## Commémoration



Daniel VANLERBERGHE est venu de Belgique avec sa famille le 21 mai 2015 afin de déposer une couronne de coquelicots en souvenir de ses grands parents réfugiés pendant la guerre à LUPIAC.

(photo de 1916 devant chez César)



de gauche à droite :  
Mme la Maire de Lupiac,  
Mr. AIC, la fille de l'amie  
de ma tante Laura Vanlerberghé  
(veuillez voir les photos de 1977)  
Mr en Mme Daniel Vanlerberghé  
Michel et André Vanlerberghé, les  
Ris d'Hector né à Lupiac en avril 1919



1916



1977



1977

## Lions Clubs International



Sous l'impulsion de Gérard DI GIORGIO, Auscitain et Gouverneur du District Sud du Lions Club, les 15 Gouverneurs du Lions Club de France avaient placé leur année de gouvernorat 2013/2014 sous la devise de d'Artagnan. "Tous pour un, un pour tous". Au printemps dernier, au cours de leur séjour dans le Gers, et accompagnés de leurs épouses, ils ont été reçus au château de Castelmoré par Madame Jeanine ESPIE entourée de nombreux membres costumés de l'Association d'Artagnan chez d'Artagnan, puis ils ont visité notre musée. Pour nous remercier de notre accueil, ils nous ont offert leurs fanions, tous comportant le chapeau des mousquetaires. C'est Gérard Di Giorgio qui a remis ces fanions à Véronique THIEUX LOUIT en présence de Marjorie LABORDE puisque ce cadeau rejoindra le musée d'Artagnan.

## Employés Communaux

Blandine ARNAULD et Gauthier WEYLAND ont assuré le remplacement de Patrice DURIEZ du mois de mars au mois de juillet. Avec l'ensemble des Lupiacois, nous tenons à les remercier pour la qualité de leur travail et le parfait entretien du village. Et c'est actuellement Patrick MARTIN qui assure avec succès le remplacement de Patrice, en convalescence de son opération à l'épaule.

## Cabinet d'Ostéopathie Rachidienne

Retraité à Lupiac depuis plusieurs années, le Docteur Denis REMY reprend une activité et ouvre un cabinet d'ostéopathie rachidienne à Eauze. Il s'agit d'une technique de thérapie manuelle qu'il a mise au point il y a une vingtaine d'années et qui prend en charge les différents types de "mal de dos": sciatique, cruralgie, hernie discale, arthrose, lumbago, torticolis... Les soins peuvent être prodigués à domicile. Plus de renseignements : 06.87.88.28.22 ou par mail: "soinsipho@gmail.com"

*Si vous êtes un Champion, si vous avez quelque chose de remarquable à nous faire savoir et si vous le souhaitez, faites nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word et vos photos. Nous publierons ...*

## ASSOCIATIONS LUPLACOISES

### ASSOCIATION GERMOISE DE YOGA POUR TOUS

Le siège de cette nouvelle association est Place d'ARTAGNAN. Les cours sont prodigués par Nelly BESSEAU, enseignante diplômée de l'Institut Français de Yoga. Le yoga enseigné est basé sur un travail postural et respiratoire. Le souffle accompagne le mouvement et permet de relier le corps et l'esprit. Par une pratique progressive et régulière des postures, adaptées en fonction des possibilités de chacun, le corps se détend et les tensions se dénouent. La respiration consciente qui accompagne chaque mouvement aura pour effet de développer les capacités d'attention et de concentration, permettant une plus grande stabilité mentale. Cette approche, accessible à tous, combat la fatigue, le stress, les problèmes de sommeil et les douleurs chroniques. Le yoga procure un apaisement intérieur et, permettant à l'énergie de mieux circuler, il apporte meilleure santé et bien-être au quotidien.

### ASSOCIATION LUPLAC BETH TEMPS A

Créée il y a quatre ans, cette association a pour but de faire connaître à nos contemporains l'histoire de notre commune, de son patrimoine, de ses mœurs et coutumes, de ses fêtes, et de sa vie religieuse, scolaire, associative et sportive. Elle présente une exposition de photos et de plans dans l'église sur une vingtaine de panneaux ; elle est gratuitement ouverte de mars à octobre. Elle est animée par des bénévoles qui cherchent et recueillent tous les documents nécessaires pour une présentation originale renouvelable chaque année. Sont particulièrement recherchés les photos de groupes, scolaires, de mariage, de cavalcades ainsi que des sites et bâtisses, instruments agraires, outils et les documents anciens pour que les Lupiacois d'aujourd'hui y retrouvent leur passé, et les très nombreux visiteurs les grandes et petites histoires du village. Les photos des groupes scolaires sont particulièrement prisées: elles permettent à chacun d'y reconnaître amis d'enfance, parents, grands-parents et pour les plus récentes, jusqu'aux petits enfants! Un repas, dit "des retrouvailles" est organisé chaque année; il réunit les anciens élèves pour une journée de souvenirs et d'amitié. C'est avec plaisir que les bénévoles accueillent les nouveaux adhérents et acceptent les documents leur permettant d'assurer les prochaines expositions, documents systématiquement rendus à leur propriétaire. L'exposition est visitée par de nombreux touristes; elle assure ainsi un trait d'union reposant et instructif entre le Musée d'Artagnan et sa statue sur la place!

## COMITE DES FETES

Cette année le Comité des Fêtes a organisé plusieurs manifestations parmi lesquelles "le feu de la Saint Jean", soirée de vraie convivialité grâce à la participation de tous – et nous remercions Les Tartarins Lupiacois sans lesquels nous ne pourrions pas nous réunir – et "la fête patronale" déroulée dans une très bonne ambiance et conclue par un souper gascon d'anthologie! Nous ferons tout pour que 2016 soit une aussi bonne cuvée!

## PARENTS D'ELEVES

Madame Christelle CASSIN, maman de deux enfants scolarisés à Lupiac, assure la présidence de l'Association des Parents d'élèves, assistée de Stéphanie FILLOS, secrétaire, et de Cindy ADER, trésorière. L'association a organisé diverses activités: bourse aux jouets, vêtements et objets de puériculture dans la salle des fêtes de Lupiac le 14 novembre. Viendront un stand au marché de Noël de VIC-FEZENSAC où seront vendus des articles de Noël fabriqués par les enfants, et le traditionnel loto de l'école: vous y êtes attendus dimanche 31 janvier 2016.

## SOCIETE MUSICALE LUPIACOISE

9 enfants issus de l'Ecole de Musique du village viendront prochainement rejoindre l'Harmonie et la banda "Les Bundy's". Les adultes ont également leur place dans l'Ecole et notamment au sein de la chorale dont le succès va grandissant.

Valérie DEBAIGT, Présidente de l'Ecole de Musique et Pierre Olivier SCHAEERER, Président de l'Harmonie.

## ASSOCIATION D'ARTAGNAN chez D'ARTAGNAN

**PADDOCK** . Dans le cadre de la Route Européenne d'Artagnan, et afin de pouvoir recevoir les nombreux chevaux prévus dès le printemps prochain, de nombreux bénévoles ont travaillé plusieurs jours pour mettre en place derrière l'école un grand paddock et de nombreux boxes, le tout occupant plus de 2000 m2. Des acacias ont été sciés, écorcés puis coupés aux dimensions des piquets ou calibrés en planches. Puis il a fallu planter des dizaines de piquets et installer les planches pour en faire des barrières. Tout est maintenant prêt!

**LES LAMES DE LUPIAC** . Au pays de D'Artagnan et dans son village natal, quoi de plus normal que de réunir les amateurs d'escrime? Ce sport se pratique au sein d'un atelier d'escrime d'animation, obéissant à des chorégraphies parfaitement réglées, lors de stage sous la responsabilité d'un professeur.

Les candidats seront les bienvenus et seront accueillis par Rainer Schmidt au 05 62 09 27 35.

***Rappel aux associations : si vous le souhaitez, faites nous passer avant le 30 septembre et le 31 mars de chaque année vos textes sous format Word. Vous pouvez publier les comptes rendus de vos actions et vos diverses annonces.***

## ARTISANS ET PROFESSIONS LIBERALES

**BESSEAU Nelly**

*Cours de yoga.  
06.81.65.53.92*

**BOUCHET Guy**

*Ebéniste, facteur d'orgues  
06.22.42.18.10*

**CASARIN Alain**

*Travaux publics.  
06.07.60.60.94*

**DESBARATS David**

*Travaux agricoles et publics, d'assainissement et de terrassement.  
05.62.69.03.65 – 06.30.93.82.78*

**DUFFOUR Yves**

*Artiste peintre.  
06.31.20.19.97*

**DUFFOUR Elisabeth**

*Praticienne de la relation d'aide et développement personnel.  
06.70.49.04.96*

**FERREYRA Ronald**

*Maçon  
05.62.69.71.38*

**MARTIN Patrick**

*Tous travaux du bâtiment  
06.89.21.04.54*

**MEYER Claudia**

*Pratiques en énergétique  
chinoise :  
Tuina, Moxas, ventouses  
05.62.06.59.58*

**PAGANESSI Daniel**

*Pension canine et féline.  
05.62.09.23.87*

**PINEAU Tony**

*Travaux d'élagages  
06.67.23.95.10*

**REED Jason**

*Travaux du bâtiment.  
06.31.75.55.31*

**REMY Denis**

*Ostéopathie rachidienne  
06.87.88.28.22*

**WIOROWSKI Barnabé**

*Création de marque, décor et personnalisation de textiles  
05.62.03.79.24*

## SERVICES et COMMERCES

❖ **L'AGENCE POSTALE** : ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h. 05.62.09.26.00

Dépôt de pain : du mardi au vendredi de 8 h à 12 h,

le samedi et le dimanche de 8 h à 10 h

Dispositions temporaires en attendant la réouverture de l'épicerie boulangerie

❖ **GARAGE AIO** : Station-service – Mécanique automobile - Gaz - Journaux – Tabac.

Ouvert tous les jours de 7h30 à 19h30. 05.62.09.26.29

❖ **LA SABATÈRE Vérane et Jean NEEL**

Restaurant gastronomique.

05.62.69.53.69 [restaurantlasabatere@orange.fr](mailto:restaurantlasabatere@orange.fr) Ouvert du jeudi midi au dimanche midi.

❖ **AU COLOMBIER ROUGE** Cathy DUCLOS

Salon de Thé – brocante - expo.  
Ouvert de mai à septembre.

❖ **LA GUINGUETTE DU LAC** Laurent NOUGUES

Brasserie gastronomique, snack, bar.  
05.62.03.84.29  
Facebook : la guinguette du lac  
Ouvert de juin à septembre, fermé le lundi.

❖ **PIZZAS "Chez Fifi"** Philipp HOLD

Sur la Place d'Artagnan tous les mardis, de 18 à 21 h.  
07.81.77.54.26

## MAIRIE INFOS

### Rentrée scolaire 2015/2016

Nous avons inscrit cet été 7 nouveaux élèves à l'école de LUPIAC. Effectif 2015/2016 : 26 élèves. Mme Eva BRAU assure la Direction de l'école de Lupiac, et assure les cours du CE1 au CM2. Madame Laétitia COUSTEAU s'occupe de la Maternelle assistée par Madame Sonia LAFFITTE

**CM2** : Anna GUERRERO, Loïse AKLIL

**CM1** : Inès AIO, Cléa TAPIE, Enzo DELPECH –FILLOS

**CE2** : Perrine WIOROWSKI, Thibault MAGNE, Maëlle CORNU, Noham AKLIL

**CE1** : Meg LEFEVRE, Etan DELPECH –FILLOS

**CP** : Quentin BARRERE

**GS** : Achille CORNU, Myriam DA COSTA SANTOS, Lilou DUPUY, Emmy MAGNE, Lucas PEREZ,

Eléa DELPECH-FILLOS, Noélie ROUBINET

**MS** : Thomas BARRERE, Lily CASSIN

**PS** : Léo ROUBINET, Emmy DELPECH-FILLOS, Noah JAMIER, Louna KERVEL

**TPS** : Mélanie CASSIN

### **SECRETARIAT DE LA MAIRIE**

**Nouveaux horaires à partir du premier décembre**

**Ces horaires seront pour l'instant à l'essai.**

ouverture au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 12h.

ouvert le mercredi de 7 h 30 à 12 h.

[mairiedelupiac@orange.fr](mailto:mairiedelupiac@orange.fr) 05.62.09.26.13

**PLU (plan local d'urbanisme)** : Une équipe du Conseil Municipal peut être amenée à vous rencontrer pour le classement de certains bâtiments et corps de ferme que vous pourriez éventuellement destiner ultérieurement à une utilisation différente. **Il est alors nécessaire de prendre en photo vos bâtiments ou corps de ferme afin qu'ils soient intégrés dans le PLU; sans cette précaution, ils ne pourront plus changer de destination.**

**VOIERIE** : Des travaux de point à temps ont été réalisés par l'entreprise Hébrais pour un montant de 5346 €, et des travaux de réfection du revêtement par l'entreprise Colas pour un montant de 9275 €.

**TRAVAUX BATIMENTS** : Les travaux de la cantine, couverts par notre assurance, et de la salle de réunion sont terminés. Le plafond de la salle de réunion a du être raccroché sérieusement depuis le grenier.

Nous avons créé des toilettes handicapés à l'épicerie boulangerie en vue d'une future installation et nous avons fait une révision totale de la toiture.

**MAISON de Mmes TAUPIAC** : Leur maison était en ruine, menaçait de s'écrouler et était frappée d'une procédure de péril. Elle a été entièrement restaurée avec l'aide de l'association "Revivre".

## ETAT CIVIL

### Mariage :

Céline VERON et Mathias BIZET,

le 26 septembre 2015

Nous les félicitons et leurs adressons tous nos  
vœux de bonheur.



### Décès :

Josée FERRER, née DUFFOUR, le 1<sup>er</sup> septembre 2015 à VIC-FEZENSAC à l'âge de 91 ans.

Alice LEZIAN, le 14 septembre 2015 à VIC-FEZENSAC à l'âge de 90 ans.

## ORGANISATION de la COMMUNICATION

Nous éditons 2 bulletins par an. Le nombre de pages peut varier selon les informations à vous donner.

Pour ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, par souci d'économie et de préservation de la nature, nous vous proposons de recevoir ce bulletin en format numérique. Il suffit de vous inscrire à la Mairie.

# La presse nationale et internationale parle de LUPIAC

## La ruta de D'Artagnan

El Gers es el departamento del sur-oeste de Francia... **Además, en el Gers hay un sinnúmero de pueblos medievales...**

### CIUDAD IMPORTEANTE:

El festival D'Artagnan, en la foto, tendrá lugar del 12 al 14 de agosto... **El festival D'Artagnan**...



El festival D'Artagnan, en la foto, tendrá lugar del 12 al 14 de agosto... **El festival D'Artagnan**...

El festival D'Artagnan, en la foto, tendrá lugar del 12 al 14 de agosto... **El festival D'Artagnan**...

## MIDI-PYRÉNÉES

# Une route équestre dans les pas de d'Artagnan

ALAIN LIBEROS a bien choisi sa plus célèbre... **ALAIN LIBEROS** a bien choisi sa plus célèbre...



guier une statue équestre nommée place d'Artagnan... **guier une statue équestre** nommée place d'Artagnan...

# ARABIE SAOUDITE

TOULOUSE — Don your caps and tuck your... **TOULOUSE** — Don your caps and tuck your...

# ALLEMAGNE

On the route of D'Artagnan... **On the route of D'Artagnan**...



The Three Musketeers in the film (1994)

## Gers : sur les traces de d'Artagnan

LAURENCE ALBERT / JOURNALISTE | LE 12.08.À 07:50... **LAURENCE ALBERT / JOURNALISTE** | LE 12.08.À 07:50...

# LES ECHOS

## LE FIGARO

Une route équestre pour célébrer... **Une route équestre pour célébrer**...

## Ça se passe demain

Sur les traces de d'Artagnan... **Sur les traces de d'Artagnan**...

# NOUVELLE CALEDONIE



# La presse régionale Française parle de LUPIAC



**LUPIAC**

Dans ce petit village est né un certain Charles de Batz de Castelmore. Comment, ce nom ne vous dit rien ? Et si je vous dis D'Artagnan, cela vous cause plus ? Les habitants en sont fiers, il y a même un musée et cette belle statue. Tous pour un, un pour tous ! Cela tombe d'autant mieux que je viens de m'offrir quelques superbes routes sinueuses, avec une 993 prête à partir au combat, en toutes circonstances.

**Plus de 10 quotidiens régionaux ont fait un article sur LUPIAC**

